



Manziat Infos

Journal Municipal - Octobre 2022 - N° 54
www.manziat.fr

ENTRETIEN DES CROIX

Les croix de notre commune sont fleuries et entretenues par les habitants des quartiers concernés.
Merci à tous ces bénévoles qui donnent de leur temps pour embellir notre village.

Chemin de Pantoux



Route de Chevroux

Rue de la Sozaye



SOMMAIRE

Bénévolat	01
Bâtiments	02
Police municipale	03
Environnement / Vie scolaire	04
Associations / Bibliothèque	05
Voirie	06
Zoom sur les pros	08
Zoom sur nos associations	10
Conseil municipal du 28 juin 2022	11
Conseil municipal du 26 juillet 2022	15
Mairie	16

Route de Dommartin



Route des Pinoux

COMMISSION BATIMENTS

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Débutés en avril, les travaux de rénovation de l'ancienne maison dite « Sibellas » derrière l'église vont se terminer fin octobre. L'objectif de ce projet : réhabiliter cette bâtisse, améliorer l'esthétique du carrefour et y installer une maison d'assistantes maternelles.

La réparation de ce bâtiment traditionnel va permettre à deux nourrices agréés de louer ce bien afin d'y exercer leur profession très prochainement. Le plan intérieur peut être consulté dans le Manziat Infos d'avril 2022.

Le planning prévisionnel du chantier prévoyait une fin de travaux début septembre, mais quelques problèmes d'approvisionnement de matériaux ont perturbé le chantier et ont occasionné 2 mois de retard, mais sans conséquences pour les futures locataires.



Contacts MAM :

Bérengère OLIVIER : 06 73 14 09 40

Zoémie BOITY : 06 01 28 61 79

Mail : aujardindeden20@gmail.com



BRULAGE DES DECHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental est clair sur le sujet et stipule que « **le brûlage à l'air libre des déchets est interdit.** » C'est d'ailleurs le maire, au titre d'officier de police judiciaire ou la police municipale qui est la première autorité compétente pour l'application de la législation relative aux déchets. En effet, le pouvoir de police du maire lui confère le soin de prévenir les pollutions de toute nature. En cas de combustion de déchets, le maire est dans l'obligation légale de faire cesser ces agissements.

Dans le cas d'un **feu concernant des déchets non dangereux**, comme les déchets de bois non traité, les plastiques, les déchets verts ou encore les cartons d'emballage, le brûlage de cette catégorie de déchets est sanctionné selon l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et l'article 131-13 du code pénal d'une **amende qui peut aller jusqu'à 450 €.**

Concernant le **brûlage de déchets toxiques**, à savoir des huiles de vidange, des solvants, des déchets de bois traités, des pots de peinture vides ou encore des bombes aérosols, cette fois-ci on est dans le cadre d'un délit, sanctionné selon l'article L.541-46 du Code de l'environnement d'une **amende qui peut aller jusqu'à 75 000 €** et d'une **peine de deux ans d'emprisonnements.**

Dans le cas spécifique des déchets agricoles, les emballages de produits phytosanitaires par exemple sont considérés comme un déchet toxique, tout comme les films plastiques usagés, notamment utilisés pour le paillage et l'ensilage, qui lors de la combustion émettent de l'acide chlorhydrique.

Une solution plus respectueuse de la santé et de l'environnement existe pour vos déchets : **la déchetterie** et plus particulièrement pour les déchets verts, **la plateforme de compostage.**



COMMISSION ENVIRONNEMENT

PEUPLIERS

Après la coupe d'une centaine de peupliers arrivés à maturité à proximité du stade de foot, c'est environ 150 peupliers qui seront plantés en lieu et place mais aussi le long de la route d'Asnières. Il convient de rappeler que les peupliers ont vocation à être coupés vers l'âge de 30 ans.

D'autre part, cinq haies bocagères vont être plantées sur un linéaire total de 431 mètres. : le long du chemin Vieux, le long du chemin d'accès au stade de foot et deux autres derrière la salle des fêtes. L'objectif de ces plantations est de créer des corridors écologiques et de reconstituer une qualité paysagère aujourd'hui disparue.

L'ensemble des fournitures pour la plantation de ces haies est financé à hauteur de 80 % par le département de l'Ain dans le cadre d'un plan d'action en faveur des haies bocagères et de l'arbre champêtre. La commune de Manziat a signé une convention avec le département après présentation de son projet.

La plantation des arbres et arbustes sera effectuée très prochainement conjointement par les services techniques de la commune, des élus, des bénévoles et les élèves de la Maison Familiale Rurale de Bâgé le Châtel sous l'œil aguerri d'Antoine Marin ingénieur conseil en agroforesterie.



COMMISSION Vie Scolaire – Associations – Bibliothèque

VIE SCOLAIRE

Mme Laetitia PICHON-THOMASSON, enseignante depuis plusieurs années à l'école de Saint André d'Huriat, a sollicité un poste de direction à l'école publique de Manziat. Elle prend donc la succession de M. Julien JAMBON qui continue sa carrière dans l'éducation nationale en tant que conseiller pédagogique. Nous lui souhaitons de passer une bonne année scolaire et d'agréables moments avec sa nouvelle équipe de professeurs des écoles.



ASSOCIATIONS

Chaque année, une vente de brioches est proposée aux habitants de la commune. La vente est assurée par les différentes associations du village. Cette année, près de 500 brioches ont été vendues par les bénévoles et la somme de 2 739.60 € a pu être versée à l'ADAPEI de l'Ain. Merci aux bénévoles des associations pour cette mobilisation mais aussi aux Manziatis qui les ont chaleureusement accueillis lors de cette vente.

Mais la réussite de cette opération repose également sur 4 bénévoles qui font le lien entre l'ADAPEI et notre commune. Alors merci également à Agnès, André, Jean-Marie et Serge qui coordonnent cette opération !

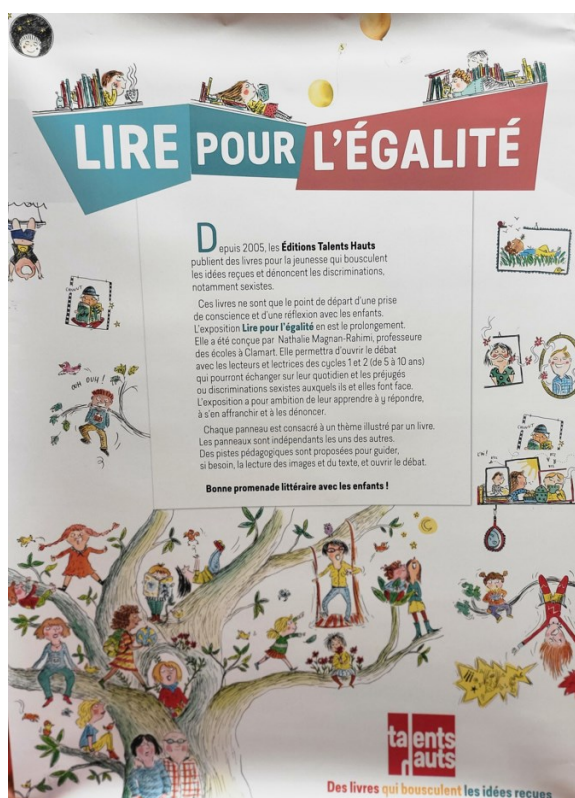


BIBLIOTHEQUE

En ce début d'année scolaire, la bibliothèque travaille sur l'égalité Homme/Femme avec les élèves des deux écoles et leurs enseignants à partir d'une exposition intitulée « Lire pour l'égalité » et d'un spectacle offert par la commune de Manziat « A quoi tu joues ? ».

2 séances sont programmées pour le spectacle le mardi 15 novembre : à 14h30, séance réservée aux écoles et à 17h30, séance gratuite ouverte au public à l'Espace du Chêne uniquement sur réservation (par mail bibliotheque.manziat@orange.fr ou à la bibliothèque).

Quant à l'exposition, elle est à découvrir à la bibliothèque à partir du 16 novembre aux horaires d'ouverture habituels.



COMMISSION VOIRIE

RD 1 / RD 933

La municipalité a engagé un projet d'aménagement de l'entrée sud du village afin de sécuriser et d'embellir la traversée de Manziat. L'objectif prioritaire est de ralentir la circulation des véhicules et de protéger les piétons.

Un point d'étape important dans la réalisation de ce projet concerne l'appel d'offre public pour le choix d'une entreprise afin de réaliser les travaux. Le dossier de consultation vient d'être publié avec pour objectif un démarrage des travaux en février 2023. Seul bémol, les prix devenant incontrôlables, il se pourrait que les travaux soient repoussés.

En parallèle des études de conception du projet de voirie, une première phase de travaux a été lancée concernant l'enfouissement des réseaux (télécom, fibre et électricité) ainsi que le renouvellement de l'éclairage public.

Ces travaux étant presque achevés, c'est l'occasion de vous présenter un bilan :

Pour l'enfouissement des réseaux :

Sur la RD1 :

- 100 mètres linéaires de câbles aériens ont été déposés
- 210 mètres linéaires de terrassement ont été réalisés
- 3 branchements électriques télécom ont été repris et deux parcelles viabilisées en télécom
- 6 poteaux vont être déposés

Sur la RD933 :

- 1300 mètres linéaires de câbles aériens ont été déposés
- 1550 mètres linéaires de tranchées ont été réalisés
- une trentaine de branchements aériens ont été repris en souterrain
- 30 poteaux vont être déposés
- durée des travaux : environ 8 mois

Il reste maintenant au concessionnaire à intervenir pour finaliser les branchements des particuliers afin de supprimer l'ensemble des poteaux.

Pour l'éclairage public :

13 points lumineux sont posés sur 19 (le reste sera posé une fois l'aménagement de la voirie effectué) représentant environ 420 mètres linéaires de réseau.

La puissance installée est de 13 candélabres LED de 60 Watts soit 780 Watts, tout cela dans le respect de l'arrêté du 28/12/2018 sur les nuisances lumineuses.

Les travaux ont été réalisés dans le respect des budgets prévisionnels. Pour mémoire, le montant total des travaux s'élève à 688 400 € avec un reste à charge pour la commune de 164 661 € compte-tenu de la prise en charge d'une partie des travaux par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).



COMMISSION COMMUNICATION

ZOOM SUR LES PROS

De nouveaux professionnels s'installent régulièrement sur notre commune et les membres de la commission communication souhaitent vous les présenter.

Fusion 'elles

Ces journées filles sont faites pour vous!

Envie de passer une journée de complicité entre mère et fille ou entre copines et de vous faire chouchouter de la tête au pied.

L'idée est de passer dans les mains de professionnels dans le domaine de la beauté, du bien être et de la créativité...

Durant la séance nous vous proposons plusieurs ateliers à réaliser ensemble pour que vous puissiez passer un moment agréable.

Chaque atelier dure environ 30 min .

Horaires et tarifs :

Lundi au samedi 10h - 12h30

40 € 2h30/ 1 pers 59 € 2h30/ duo 84€ 2h30/ trio

Lundi au samedi 14h - 16h30

40 € 3h30/ 1 pers 59 € 3h30/ duo 84 € 3h30/ trio

Vendredi 19h30 - 21h30

40 € 2h00/ 1 pers 59 € 2h00/ duo 84 € 2h00/ trio

Les ateliers auxquelles vous participerez :

Massage, soins du visage , bain des pieds , Make up et atelier créatif

D'autre atelier possible



07 63 55 21 90



Fusion 'elles Manziat



58 Place du Marché Emile Mery 01570 Manziat



Carole COUDURIER-CURVEUR, kinésiologue

Un point sur mon métier de kinésiologue

« *J'aide à mettre des mots sur vos maux, et comprendre pourquoi votre corps vous fait mal* »

Le corps envoie des signes qui se traduisent par des douleurs, du stress.... Mon objectif est d'aller chercher l'origine du trouble et d'identifier vos blocages inconscients. Par le biais du test musculaire j'accède à la mémoire du corps où sont enregistrés tous les événements vécus. Il est alors possible de remonter jusqu'à l'origine du blocage pour comprendre ce qui cause le mal-être d'aujourd'hui.

Comment ? Avec une approche corporelle douce, je rééquilibre votre corps et libère les blocages qui sont sources de tensions physiques ou psycho émotionnelles.

« *Etre à l'écoute de votre corps est ma priorité* »

Pour qui ? Les bienfaits sont nombreux et s'adressent à tout le monde et à tout âge : adulte, femme enceinte, enfant et nourrisson.



Amélioration des tensions & déséquilibres tels que :

Douleurs et tensions physiques

Fatigue, migraines, problèmes de peau

Gestion des hypersensibilités alimentaires, digestives, réactions à l'environnement...

Gestion de l'anxiété, stress, colère, burn out, peurs, phobies, ...

La kinésiologie est le cœur de mon métier et je travaille avec deux outils complémentaires afin de répondre à vos besoins :

ZOOM SUR LA DÉPROGRAMMATION DES HYPERSENSIBILITÉS : L'hypersensibilité est une réaction immunitaire exagérée de l'organisme face à une substance pourtant inoffensive : **aliments, pollens, poils d'animaux, acariens** ... pouvant ainsi déclencher des symptômes invalidants tels que **troubles digestifs, troubles ORL, fatigue chronique, problèmes de peau**...

Grâce à cette méthode spécifique, vous pouvez vous libérer des hypersensibilités, retrouver durablement la santé et reprendre une vie normale. Méthode 100% naturelle, indolore et adaptée à tous.



ZOOM SUR LA MICRO OSTEO DIGITALE : La **Micro-Ostéothérapie** est une méthode de soin complète. Elle établit l'état vibratoire énergétique et fluide du corps. C'est une approche manuelle douce sans manipulation en toucher léger et précis, qui prend en compte la globalité du corps. Elle peut résoudre un grand nombre de situations douloureuses ainsi que tout déséquilibre lié au stress.

« *Les émotions sont en relation directe avec le corps et les maux en sont la conséquence* »

Les méthodes ne revendiquent aucune allégation médicale, ne se substituent pas à un régime ou traitement médical que seul un médecin est habilité à prescrire ou interrompre.



Durée d'une séance : de 1h à 1h30

Adresse : 1175 grand route à Manziat

Téléphone : 06 24 54 24 85

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

HARMONIE LA JEANNE D'ARC

Pourquoi rejoindre notre association ? Pour s'éveiller à la musique à partir de 4 ans; pour apprendre à jouer d'un instrument à partir de 7 ans; pour pratiquer la musique collective au sein de l'harmonie, sous la direction de Daniel Balaguer, avec des programmes variés agrémentés de mises en scènes diverses; pour danser, chanter, s'amuser lors des concerts; pour partager des temps conviviaux et festifs lors de nos différentes manifestations. Les inscriptions pour la rentrée sont ouvertes, n'hésitez donc plus ! Enfants ou adultes nous vous accueillerons avec plaisir.

La saison musicale 2021-2022 a été marquée par nos différents concerts (en décembre et en mars) ainsi que notre anniversaire : 110^{ème} bougie (avec deux petites années de retard) et notre cadeau : la création « Une année... » écrite spécialement pour nous par François Rousselot. La saison 2022-2023 s'annonce riche en nouveautés : de beaux projets sont en cours de création ! Suivez-nous sur notre page Facebook ! Nous vous donnons d'ores et déjà RDV le **vendredi 18 novembre 2022** à partir de 19h à la salle des fêtes pour une **soirée apéro-concert** animée par le groupe **Nikovska Wonderful Orchestra**. Réservez également votre **samedi 3 décembre** pour notre **concert d'hiver** avec la présence du chanteur **Célestin** (batter du célèbre groupe les Fills Monkey) en deuxième partie.

Autres manifestations :

Concerts de l'harmonie : samedi 18 mars 2023 à 20h45 et dimanche 19 mars 2023 à 15h

Contacts :

-Présidente : Pauline TATON, po_taton@yahoo.fr, 06.84.89.53.98

-Responsable de l'école de musique : Julie TATON, tatonjulie@yahoo.fr, 06.32.03.68.98

-Mail : jeannedarcmanziat@gmail.com

Adresse : 113 rue des Grands Cours à MANZIAT

Facebook : <https://www.facebook.com/JeannedArcManziat>



La Jeanne d'Arc de Manziat
SOCIÉTÉ MUSICALE

LES GAZAFONDS

- **ACTIVITE :** Balades et sorties moto
- **PRESIDENT :** Raphael BENOIT : 06.10.87.09.74
- **COORDONNEES :**
33 rue Vieille - 01570 MANZIAT
Mail : mcgazafonds@yahoo.fr
- **MANIFESTATION :** bientôt, on y travaille...

Le moto club des GAZAFONDS, après avoir géré la fête patronale pendant 27 ans, tient à remercier toutes les personnes ayant participé de près ou de loin ou simplement par leur présence à cette manifestation.

Nous souhaitons également le plein de réussite au FCM reprenneur de la fête patronale.



Traversée des Pyrénées d'est en ouest en septembre



4/ Demande de subventions RD 933/RD1

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat souhaite aménager l'entrée Sud du village de façon à sécuriser les modes de déplacement doux, apaiser les vitesses et embellir la traversée du village. Ce projet concerne la Grand'Route (RD933) sur environ 700 m et la Route d'Asnières (RD1) sur environ 170 m.

Ce projet peut bénéficier de subventions auprès de la Région pour les aménagements en mode cheminement doux, ainsi qu'auprès du département pour l'ensemble du projet au titre des amendes de police.

L'intégralité du projet porte s'élève à 927 007.50 € HT incluant 762 306.50 € H.T. au titre des modes de cheminement doux.

DEPENSES	RECETTES
Travaux 927 007.50 € Dont modes doux 762 306.50 € HT	Région - modes doux : 304 922.60 € HT Département -Amendes de po- lices : 185 401.50 €* Autofinancement : 436 683.40 € € HT
TOTAL : 927 007.50 € H.T.	TOTAL : 927 007.50 € H.T. <i>*évaluation</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation de l'entrée sud de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

5/ Demandes de subventions Réseaux assainissements

M. le maire informe le conseil que la commune continue sa démarche de réhabilitation de son réseau d'eaux usées. Comme les précédents chantiers, les secteurs programmables cette année et définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'Eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013, peuvent bénéficier d'aides auprès du conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau. La commune a jusqu'au 30 juin 2022 pour déposer les demandes de subvention auprès du conseil départemental de l'Ain et l'Agence de l'Eau. Un marché a été lancé et l'entreprise POLEN a été désignée comme attributaire de ce marché, dans lequel il était précisé que les opérations de réhabilitation seraient réalisées sous charge qualité nationale des réseaux d'assainissement. Ces secteurs sont :

ASSAINISSEMENT - SECTEUR D 5 - RUE DE LA RESISTANCE - 260 ml en DN 500

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 104 000.00 € H.T.	Département (20%) : 20 800.00 HT € Agence de l'eau(20%) : 20 800.00 HT € Autofinancement : 62 400.00 € € HT
TOTAL : 104 000.00 H.T.	TOTAL : 104 000.00 H.T.

ASSAINISSEMENT - SECTEUR D 9 - RUE DES GARINES - 320 ml en DN 300

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 91 000.00 € H.T.	Département (20%) : 18 200.00 HT € Agence de l'eau (20%) : 18 200.00 HT Autofinancement : 54 600.00 HT €
TOTAL : 91 000.00 H.T.	TOTAL : 91 000.00 H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

-valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes

-autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention avant le 30 juin 2022 afin de solliciter les aides du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau

-autorise le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs D5 et D9, à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à les lui reverser,

-autorise M. le maire à demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

6/ Demandes de subventions télégestion des postes de relevage

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat souhaite gérer ses postes de relevage en mode "télégestion" afin de prévenir leurs éventuels dysfonctionnements. Trois postes de relevage sont concernés : Lavy, Cropettet et Chanfant

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 13 991.36 € H.T.	Département (20%) : 8 394.82 HT € Agence de l'eau (20%) : 2 798.27 HT € Autofinancement : 2 798.27 € HT
TOTAL : 13 991.36 H.T.	TOTAL : 13 991.36 H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation de l'entrée sud de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

7/ Désignation d'un référent ambroisie

M. le maire expose au conseil que chaque année entre août et octobre, il y a une forte production de polen d'ambroisie et notre région est particulièrement touchée.

Le préfet a pris un arrêté de lutte obligatoire contre l'ambroisie en mettant en place un comité départemental de coordination de lutte contre l'ambroisie.

La commune doit :

-nommer au moins deux référents territoriaux

-gérer les foyers sur les terrains communaux et favoriser les actions collectives (routes, fossés)

-suivre l'état de gestion de l'ambroisie sur les parcelles identifiées et l'inscrire sur la plateforme signalement-ambroisie

En parallèle, la population doit être informée :

-et incitée à signaler les plants d'ambroisie via la plateforme de signalement

-de l'obligation de détruire les foyers avant la floraison et avant la grenaison

-des problématiques liées à la plante

M. le maire demande au conseil de bien vouloir désigner au sein du conseil municipal Luc VOISIN, en qualité de 1^{er} référent et Alain GIBOT en qualité de 2nd référent ambrisie, au sein du personnel communal la directrice des services sera désignée comme référente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide cette proposition.

8/ Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal

M. le Maire expose au conseil municipal que la défaillance des concessionnaires, de leurs successeurs ou la disparition des familles sont à l'origine de l'état délabré de certains monuments et terrains concédés dans le cimetière communal.

Conformément à l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Denis LARDET, maire en 2019 a engagé la procédure des reprises de concessions perpétuelles ou centenaires en état d'abandon.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières, cette procédure a été engagée par la commune. La publicité a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière communal et de la mairie, mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture et enfin, sur le site internet de la commune.

La reprise des concessions n'est possible qu'après l'accomplissement des formalités décrites ci-dessous :

-Le maire constate l'état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles ;

-Si trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire après avoir établi un nouveau procès-verbal peut saisir le conseil municipal, qui est appelé alors à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non ;

-Le maire prend alors un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Le 1^{er} procès-verbal de constat d'abandon a été réalisé le lundi 18 mars 2019 (après publicité de l'avis affiché un mois auparavant) et la procédure de reprise s'est terminée le vendredi 3 juin 2022, date de fin de la publicité des seconds procès-verbaux de constat d'abandon. La procédure de reprise de concessions en état d'abandon vise au final huit emplacements au cimetière de Manziat.

M. le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur la reprise des concessions dont la liste est ci-après, qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, dans les conditions prévues aux articles L 2223-17 et R 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Emplacement – Surface N° de concession	Concessionnaire	Date d'établissement de la concession
A 003 – 2m ² – N° 117	Marie-Anne PACCAUD	01/07/1909
A 057 – 2m ² – N° 262	Joanny BENOIT	03/05/1933
A 072 – 2m ² – N° 010	Jean-Baptiste CHARPIGNY	18/05/1887
A 109 – 4m ² – n° 108	Marie GONOD	15/03/1919
B 038 – 2m ² – Inconnu	Inconnu	Inconnue
B 132 – 2m ² – N°402	Jean-Baptiste GOYARD	18/12/1952
B 136 – 4m ² – Inconnu	Inconnu	Inconnue
D 037 – 2m ² – N° 95	Eugénie BOYAT	18/10/1916

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions perpétuelles ou centenaires en état d'abandon du cimetière communal, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Divers M. le maire

-31 mai : réunion DGFIP en mairie de Manziat avec les maires du secteur concernant la nouvelle organisation

-01 juin : présentation en mairie de Manziat des nouveaux dispositifs d'aides de la région avec les maires de la CCBS

-Remerciements à tous pour la bonne tenue du bureau de vote lors des élections législatives

-Un grand bravo à Mathieu Antoinet qui a validé ses formations prompts secours pompiers

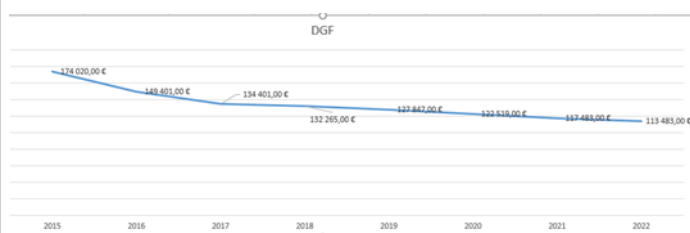
-Food truck : plusieurs courriers ont été reçus pour accueillir ce type de commerce. Dans l'idée de soutenir les commerces de bouches locaux, M. le maire propose de n'autoriser que les jours de fermeture de ceux-ci.

-Félicitations à Marie- Pierre Grillet, agent d'accueil de la mairie, qui vient de réussir son concours d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

-M. le maire a remis le permis internet aux élèves de CM1/CM2 accompagné d'un gendarme et du policier municipal

-Les P.A.V. ont été tagués, grâce aux caméras les fautifs ont été retrouvés

-M. le maire fait un point sur l'évolution de la DSR et de la DGR ces dernières années



Assemblées générales :

-F.C.M. (M. le maire) – 12 juin : c'est une association qui fonctionne grâce à des bénévoles impliqués

-MARPA (M. le maire /N. Chambard) – 21 juin : Il y a 17 MARPA dans l'Ain, 4 sur notre secteur. Construites en 1995, elles comprennent 46 logements dont 18 à Manziat. La MARPA lance de nouveau un appel à candidature pour renouveler le bureau de l'association. Existence d'un accueil de jour pour les personnes atteintes d'Alzheimer (CCBS participe financièrement), franc succès, 21 personnes utilisent ce service avec une moyenne d'âge de 82 ans. Le projet en cours porte sur l'agrandissement à Replonges de la MARPA et de l'accueil de jour.

-ADAPA (N. Chambard) – 27 juin : C'était une assemblée départementale – manque de personnel, de matériel, manque de moyens financiers, existence d'une prime pour ceux qui chaperonne une nouvelle recrue à condition qu'elle reste. Les salariés doivent faire

l'avance des frais de déplacement et ne touchent que de petits salaires. L'ADAPA a pour projet d'acheter des voitures mais cela est difficile à mettre en place car ils ont trop de personnel avec des horaires irréguliers.

CCBS :

-30 mai conseil CCBS : le sujet principal reste la finalisation du PLUi

-16 juin commission sport – A. Appert (absente, un point sera fait au prochain conseil)

-23 juin commission environnement – D. Ratton (absent un point sera fait au prochain conseil)

SCOT : Une réunion est programmée le 18 juillet avec pour ordre du jour l'enquête publique (A. Coulon et L. Voisin s'y rendront).

OFFICE DE TOURISME : C. Charvet s'est rendue à l'inauguration peinture organisée le 03 juin dernier, une grande diversité dans les expositions proposées depuis de début de l'année par l'office de tourisme.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission assainissement environnement :

-30 mai : M. le maire et le directeur régional de la SAUR, J. Clémenceau ont signé un avenant à la délégation de service public d'assainissement avec effet au 01 juin 2022, portant essentiellement sur une baisse des tarifs de la SAUR dont la part fixe passera de 30.00 € HT à 14.39 € H.T. ce qui complète la décision prise lors du conseil municipal du 24 mai dernier d'une baisse des tarifs communaux d'assainissement.

-La réception des travaux secteur D10 aura lieu le 18 juillet 2022. En parallèle la directrice générale des services rencontrera le Cabinet Merlin ce jeudi pour faire un point sur les enquêtes de riverains qui n'ont pas été terminées en vue de faire partir des courriers aux riverains qui ne seraient pas conformes.

Commission Bâtiments :

-Le 31 mai, M. le maire, D. Catherin, le policier municipal et la directrice générale des services ont reçu M. Bonhomme de Géosign afin de lancer la 3^{ème} phase de l'aménagement du futur agrandissement du cimetière

-Le 3 juin, les membres de la commission bâtiment ont visité le chantier de réhabilitation de la maison Sibellas en Mam

-Un nouveau columbarium sera installé au cimetière avant la fin du mois de juillet 2022.

-Les fenêtres de la bibliothèque ont été changées.

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission communication : S Bernard annonce que le prochain Manziat Infos sortira fin juillet. Le feu d'artifice aura bien lieu le 30 juillet lors de la fête patronale si la météo le permet.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

-Conseil école (M. le maire / N Chambard) – 7 juin. Annonce du départ du directeur dont le nom du remplaçant n'est pas encore connu. Mme Bouilloux prend le poste de Mme Perrin. Point rentrée 2022 : une orientation en Ulis, trois dossiers de MDPH. L'effectif prévisionnel serait de 130 élèves. Les parents d'élèves ont fait un courrier à l'éducation nationale pour se plaindre du manque de remplaçants. M. le maire accompagné d'un représentant de la gendarmerie nationale et du policier municipal

ont remis lundi 27 juin les permis internet aux élèves de CM2 de l'école publique.

-Méjaventures (M. le maire / N. Chambard / la directrice générale des services) – 16 juin : Rencontre avec A. Benoit afin de faire le point sur l'état d'avancement de son projet de centre de loisirs pour cet été. Celui-ci devrait démarrer le 1^{er} août sous réserve de l'obtention de son agrément. Une convention sera régularisée avec la commune pour l'utilisation du restaurant scolaire et une avec l'association du restaurant scolaire principale utilisatrice des locaux et qui dispose d'un certain nombre de matériel.

-CCAS – 16 juin : Bilan financier de l'organisation du repas des aînés 226 personnes invitées, 144 étaient présentes (dont 17 conjoint (es)). Le prix du repas par personne s'élève à 26.95 € avec les boissons. Une visite est également prévue à la MARPA.

-Apéro concert à la MARPA : M. le maire invite les conseillers municipaux à se rendre à cette animation ce jeudi à 17h30

-Pompiers : M. le maire, et le chef de corps ont rencontré un potentiel futur pompier (en attente de sa réponse)

-Bibliothèque : 27 juin – la boîte aux livres réalisée par les bénévoles de la bibliothèque devrait être posée courant de semaine prochaine par nos agents techniques à côté de la boîte aux lettres de la poste au centre de la commune. Un article paraîtra dans le prochain Manziat Infos pour expliquer son fonctionnement. Les bénévoles sont ravis du changement de fenêtres à la bibliothèque et bénéficient également d'un nouveau logiciel. L'association du cygne est venue récupérer les derniers livres qui restaient stockés au grenier.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

-Comité de fleurissement – 09 juin : La commune postule pour la 1^{ère} fleur, l'ébauche du dossier de candidature a été présentée aux bénévoles du comité de fleurissement pour qu'ils y apportent leurs remarques et contributions. Une présentation sera faite aux agents techniques de la commune le 5 juillet.

-Conseil syndical saone veyle reyssouze (A. Coulon) 28 juin : syndicat qui tourne bien. 3 millions de travaux prévus dans les réseaux à raison de 1.5 million au nord du territoire et 1.50 au sud auxquels s'ajoutent 1 million de travaux dans les bâtiments. Sur Manziat, sont prévus la Route de Dommartin (jusqu'au rond-point des Semalons).

-Travaux : Sont terminés : Impasse de la résistance, Carrefour Rue de la Frérie– Route des Pinoux– Chemin des Carrons, dévoiement des eaux pluviales Rue des Garines. A noter le stop Route des Pinoux qui n'est pas suffisamment respecté. Les travaux de l'Impasse de Chavanaz sont décalés en septembre/octobre.

-Route de Dommartin : La cour d'un riverain a été inondée suite à un débordement d'un regard. Un devis va être fait afin de permettre le dédoublement du réseau et remettre le réseau sur le domaine public. Un curage du réseau existant, bien ensablé, sera également réalisé.

-Patà : cette année c'est 9 tonnes qui ont été réalisées, le budget reste le même que celui des années précédentes mais le coût de la matière première a énormément augmenté ce qui a conduit la commune à diminuer le tonnage.

-Campagne de marquage va débiter. Il y aura également 3 places zone bleue devant la pharmacie.

QUESTIONS DIVERSES

Une relance a été faite pour l'airbox des cours informatiques auprès d'Orange.

Séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2022

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 18

Absents excusés : BERNARD Stéphanie, FAYARD Estelle et COULON Arnaud

@ Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin dernier à mains levées avec 12 voix pour et 5 abstentions de personnes absentes lors du conseil

1/ DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le maire explique au conseil que lors de l'établissement du budget primitif communal, la reprise d'un matériel ancien à l'occasion de l'achat de la débroussailleuse n'était pas validé et qu'il y a donc lieu de procéder à une modification du budget, telle qu'elle suit :

		SECTION INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
2158	92	matériel	19 997,00 €		
001			3,00 €		
2158	178	rd 933	-20 000,00 €		
TOTAL			0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget communal telle qu'elle est présentée ci-dessus.

DIVERS

-Drapeau FNACA : M. le maire a reçu un courrier de la FNACA qui veut acquérir un nouveau drapeau plus léger que l'actuel devenu trop lourd. Le coût du drapeau s'élève à 990.00 €, et fait partie d'un achat groupé fait par le comité départemental pour l'ensemble des communes. Le comité départemental de la FNACA subventionne une partie à hauteur de 500.00 €. Le conseil municipal valide l'achat du drapeau.

-Antenne relais Bouygues / SRF : M. le maire expose au conseil qu'il a rencontré, avec D. Catherin, l'entreprise SPIE porteuse d'un projet pour Bouygues/SFR qui souhaite installer une antenne sur le territoire communal pour une meilleure diffusion. M. le maire présente au conseil les 4 terrains communaux qui ont été proposés pour des simulations. Après retour de Bouygues/SFR, seuls deux permettraient une bonne couverture. Après discussion le conseil municipal retient le choix de l'emplacement n°1 situé dans la zone d'activité au sud de Manziat. Manziat dispose déjà d'une antenne ORANGE/FREE situé aux étangs de Chassagne et ne peut supporter d'autres opérateurs. Une nouvelle rencontre est prévue le 29 août prochain.

-M. le maire demande aux conseillers leurs disponibilités pour assister S. Bernard le 27 août à 13h30 pour un mariage. Christian Catherin se porte volontaire

-Paroisse : L'évêque a nommé l'Abbé Pierre Le Bourgeois, comme curé des groupements paroissiaux de Feillens et de Pont de Vaux, il sera assisté d'un abbé auxiliaire Jean-Luc Débarbouillé. Son installation aura lieu en l'église de Feillens le 4 septembre à 10h30, les élus ont reçus une invitation.

-Ecole privée : La fresque de l'école privée sera inaugurée le mardi 27 septembre, l'ensemble du conseil municipal est invité à cette manifestation.

ASSEMBLEES GENERALES

-EBS - 01 juillet : (D. Catherin et N. Chambard) L'association change de président et de vice-président. A ce jour personne n'est désigné à ces postes. L'éducateur Camille Julien arrête ses fonctions au sein de l'association. A. Benoit devrait en prendre une partie. L'EBS est un club qui permet de regrouper les enfants de plusieurs communes afin de créer une équipe complète. Il y règne une bonne ambiance, l'association a adressé un mél aux parents, insistant sur la nécessité de s'investir dans l'association.

CCBS

-Commission Gemapi - 29 juin : M. le maire présente à l'ensemble du conseil municipal le power point qui a été réalisé pour cette commission présentant les différents travaux réalisés par la CCBS au titre de la GEMAPI. En 2022 les berges de la Grande Loèze ont été confortées suite à l'érosion menaçant un chemin, près du pont des gours, au moyen de pose de fascines de saule

-Commission bâtiments 12 juillet : il est projeté la pose d'un sol PVC dans le local de rangement.

-Bureau PLUI 18 juillet et 26 juillet : Lors de ces deux réunions la question à l'ordre du jour était le PLUI. En effet, afin d'être en conformité avec ce qui est demandé, sur l'ensemble du territoire intercommunal il est nécessaire de rogner encore 23 hectares de surfaces en économie et en équipements. Après plusieurs négociations, les élus sont arrivés à 20.63 hectares, le projet sera donc présenté avec cette donnée. M. le maire souhaite savoir si ces les emplacements réservés sont comptabilisés, un courrier a été envoyé au ministère afin d'avoir la réponse.

-Commission petite enfance : 19 juillet

SCOT : conseil 18 juillet, le SCOT est validé. Un affichage dans les toutes les communes est actuellement en cours.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission assainissement environnement :

Réception travaux D10 + Rue Vieille : le 18 juillet, M. le maire, L. Voisin, le cabinet Merlin et l'entreprise Polen ont réceptionné les travaux d'assainissement réalisés Route de Chevroux et Rue Vieille. Certains tampons font encore du bruit au passage des voitures, l'entreprise Polen passera pour les mastiquer. Concernant la Route de Chevroux une encoche créée par l'entreprise Polen au niveau d'un regard sera sécurisée au moyen de bandes réfléchissantes et de plots permettant sa signalisation.

Commission Bâtiments :

-Bibliothèque : les 19 fenêtres et volets roulants ont été changés

-Ecole publique : Cette année les travaux d'entretien concernent la réfection des sanitaires du bâtiment des primaires, ainsi que la peinture d'une classe.

-Eglise : les 4 portes de l'église ont été repeintes

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission communication : Le prochain Manziat Infos sera distribué le week-end du 30 juillet.

Commission manifestations : M. le maire remercie par avance les pompiers qui seront présents ce samedi à l'occasion de la fête patronale.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

-MARPA (30 juin) : N. Chambard, C. Charvet, J. Bourgeois, A. Revel, MT. Broyer se sont rendues à l'apéro-concert organisé annuellement par la chorale des résidents de la MARPA sous la houlette de leur professeur de chant Patricia Meunier.

-Bibliothèque : Une rencontre a eu lieu le 5 juillet avec le Département de l'Ain afin de voir si la bibliothèque de Manziat continue de remplir les critères pour bénéficier des services de la Direction de Lecture Publique de l'Ain (ce qui a été confirmé). Pour 2021 plus de 400 documents ou livres ont été échangés avec le département.

La nouvelle armoire à livres a été installée cette semaine et est déjà fonctionnelle

Le projet de spectacle sur le thème de l'égalité homme/femme prend forme.

-Ecole publique : le directeur a quitté l'établissement pour de nouvelles fonctions, la nouvelle directrice est Mme Pichon-Thomasson Laetitia.

-Tournoi de tennis : (M. le maire) la finale a eu lieu le 17 juillet. L'organisateur était ravi de cette session qui a compté 65 inscriptions dont 17 féminines.

-CCAS : Les membres du CCAS se sont rendus à la MARPA le 19 juillet dernier pour y rencontrer les résidents et partager avec eux le verre de l'amitié autour d'une tarte au sucre. Les résidents étaient ravis de ce moment d'échange

-Méjaventure : une réunion de calage a eu lieu le 19 juillet avec l'association du Restaurant Scolaire et Méjaventure (centre de loisirs) pour mettre en place les derniers éléments avant le début des activités le 1^{er} août.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

-Fleurissement : Une corvée des bénévoles du fleurissement a eu lieu le fleurissement le 8 juillet, la prochaine aura lieu le 5 août. Le dossier de candidature à la 1^{ère} fleur a été présenté aux bénévoles et aux agents techniques. Il sera finalisé cette semaine et envoyé aux bénévoles et membres de la commission pour avis. Le jury du fleurissement passera le 30 août à 16h, et une réunion avec l'ensemble des bénévoles et de la commission sera organisée le même jour à 19h00.

-En parallèle se déroule le concours des maisons fleuries : chaque Manziaty peut y participer, les dossiers doivent être déposés en mairie avant le 18 septembre 2022 (à ce jour deux personnes participent)

-Travaux de la RD 933 - Les travaux d'enfouissement se poursuivront à la rentrée avec la dépose des torsades EDF et le tirage des câbles par Orange. Tout se passe bien avec les riverains. Le marché de travaux sera lancé en septembre.

-Le renouvellement de l'enrobé RD 933 centre est programmé par le Département de l'Ain à partir du 12 septembre pour une durée de 2 semaines.

Questions diverses

L'airbox pour la salle informatique sera installée en septembre, Daniel Appert doit appeler la Directrice Générale des Services pour évaluer la puissance.

Les horaires de la déchetterie de Feillens ont changé, un lien sera fait sur le site de la commune vers le site de la CCBS pour avoir des horaires à jour.

Trottoir virage « baisse de Feillens » déjà abîmé par un camion : Les camions qui se rendent chez Courant et qui ne respectent pas l'itinéraire obligatoire posent toujours des problèmes malgré de nombreuses rencontres avec les responsables de l'entreprise.



Invitation
Commémoration de l'Armistice
du 11 novembre 1918

Denis LARDET, maire de Manziat, les adjoints et l'ensemble du conseil municipal ont l'honneur de vous convier à la cérémonie qui partira de la place du marché

vendredi 11 novembre 2022 à 11h

Cette commémoration sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.